

INSCRIPTION ET TARIFICATION

Comment inscrire mon enfant au camp de jour?

Les inscriptions se font en **ligne uniquement**, sur le site Qidigo.com du 3 au 21 mai 2021.

Il est essentiel que vous respectiez les dates d'inscription afin que nous puissions planifier l'embauche du personnel, les formations, concevoir les listes de présences, etc. **Nous comptons donc sur votre collaboration.** ****Après le 18 juin 2021, une majoration de 30 \$ par enfant sera appliquée sur le tarif****

Nous vous offrons la possibilité d'inscrire votre enfant :

- À la semaine;
- Pour 7 semaines.

Pour le camp « Les Explorateurs » uniquement, vous avez aussi la possibilité :

- d'inscrire un 2^e enfant avec un rabais de 15 %;
- d'inscrire un 3^e enfant avec un rabais de 30 %.

Veuillez prendre note qu'aucun remboursement ne sera effectué après la deuxième semaine du camp, **soit après le 9 juillet 2021**. Avant cette date, la Municipalité effectuera un remboursement au prorata de la présence de l'enfant.

Si toutes les places sont comblées, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant sur une liste d'attente. Si des places se libèrent, les parents seront contactés suivant l'ordre d'inscription.

Est-ce que les travailleurs essentiels et prioritaires seront priorisés pour l'octroi des places?

Non. Le camp de jour n'est pas considéré comme un service essentiel. Les places seront attribuées en suivant l'ordre des inscriptions.

Je souhaite inscrire mon enfant, mais le système indique qu'il n'y a plus de place. Que puis-je faire ?

Lors de l'inscription via Qidigo, vous pourrez inscrire votre enfant sur une liste d'attente, selon les semaines de fréquentation désirées. Si des places se libèrent, les parents seront contactés suivant l'ordre d'inscription sur la liste.

Est-ce qu'il y a un service de garde offert cet été?

Oui. Étant donné qu'il n'y a pas de service de transport cet été pour les résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges, le service de garde sera gratuit. Le service de garde sera aussi gratuit pour les résidents de Saint-Tite-des-Caps. Vous devez tout de même inscrire vos enfants au service pour nous aider à mieux planifier les ressources.

SITE DES ACTIVITÉS

À quel endroit se tiendra le camp de jour cet été?

Pour l'été 2021, les activités du camp de jour se dérouleront au Camping Mont-Sainte-Anne.

ACTIVITÉS

Qu'est-ce que l'option vélo?

Pendant 5 semaines, **les lundis, mardis et jeudis matin**, les jeunes pourront pédaler sur les sentiers du Mont-Sainte-Anne (pas uniquement sur le sentier Jean-Larose) accompagnés d'une belle gang de moniteurs du Club cycliste Mont-Sainte-Anne. Au programme : formations techniques, chasses au trésor, vélo, jeux d'habileté, etc.

Les **critères d'admission** sont les suivants :

Être âgé de 5 ans au 1^{er} juin 2021 (groupes divisés selon l'âge et le niveau d'habileté);

Être en mesure de rouler sur un vélo doté de roues de 16 pouces ou plus sans l'aide de petites roues;

Être capable de démarrer et de s'arrêter seul;

Être capable de rouler au minimum 3 km;

Avoir un abonnement de saison ou un billet de jour pour les sentiers du Mont-Sainte-Anne.

Encadrement : 1 moniteur pour 6 enfants

Lieu de rassemblement : Chalet de ski de fond du Mont-Sainte-Anne dans le rang Saint-Julien

Abonnement ou billet requis : un abonnement de saison ou un billet de jour est requis

Horaire : de 9 h à 11 h 30

Coût : 90 \$ pour 5 semaines

Est-ce qu'il y a un camp de vélo cet été?

Oui. Du 28 juin au 12 août 2021 (7 semaines), 4 jours par semaine (du lundi au jeudi). Au programme : sorties techniques, longues randonnées avec pique-nique, pumptrack, baignade, jeux d'habileté, sorties à l'extérieur du Mont-Sainte-Anne et plus.

Coût : 140 \$ par semaine (4 jours par semaine)

Âge : de 9 à 15 ans (groupes divisés selon l'âge et le niveau d'habileté)

Ratio : le nombre minimum de cyclistes est de 4 par semaine

Lieu de rassemblement : Chalet de ski de fond du Mont-Sainte-Anne situé dans le rang Saint-Julien

Abonnement ou billet requis : un abonnement de saison ou un billet de jour pour les sentiers du Mont-Sainte-Anne est requis

Horaire : de 9 h à 16 h

Service de garde : disponible au camp « Les Explorateurs » matin et soir

Informations : auprès de Hugues Longpré par courriel à hugues.longpre@videotron.ca

Est-ce que mon enfant aura accès à un point d'eau cet été?

Actuellement l'accès au lac est autorisé.

Y aura-t-il des sorties en autobus?

Non. Les sorties impliquant un déplacement en autobus ont été annulées.

Quels types d'activités seront offertes aux enfants?

Les activités extérieures seront privilégiées en groupe comme les bulles classe.

Que se passe-t-il lors des journées de pluie?

Le camp de jour aura lieu. Nous avons accès à suffisamment de locaux pour que les enfants restent au sec. Notre équipe d'animateurs possède une grande banque de jeux à faire à l'intérieur tout en respectant les directives de la Santé publique.

MESURES DE PRÉVENTION

Si mon enfant a une condition de santé particulière, par exemple de l'asthme, est-ce que je peux l'inscrire au camp de jour?

Comme pour les écoles primaires et les services de garde, la présence de votre enfant au camp de jour n'est pas recommandée si lui ou un membre de sa famille immédiate présente une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, etc.) ou s'il habite avec une personne âgée de 70 ans ou plus.

Est-ce que mon enfant restera avec le même groupe tout l'été?

Oui, dans la mesure du possible. Nous souhaitons éviter le transfert d'une personne d'un groupe à un autre, incluant les employés. Toutefois, nous sommes conscients que les inscriptions à la semaine et à des camps spécialisés peuvent faire varier des groupes.

Pourquoi n'acceptons-nous pas les demandes spécifiques de transfert de groupe?

Les divisions de groupes sont élaborées en fonction des ratios, des programmes et des dates de naissance des enfants. Pour des raisons de gestion et de respect des mesures en place, **AUCUNE demande spéciale ne sera acceptée** (frère, sœur, ami, etc.)

Est-ce que mon enfant devra porter un masque?

Non.

Est-ce que les animateurs porteront un masque?

Actuellement, le port du masque est obligatoire pour les animateurs. Les règles peuvent changer d'ici l'été, nous respecterons les consignes en vigueur de la Santé publique.

Quelle est la procédure si un cas de COVID-19 se développe chez un animateur ou un enfant qui fréquente le camp de jour?

Si un enfant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 pendant sa présence au camp de jour, il sera isolé dans une pièce et l'un de ses parents sera contacté pour venir le chercher. Durant cette période d'attente, un masque lui sera remis et un membre du personnel demeurera avec lui pour le rassurer. L'adulte sera équipé du matériel de protection adéquat (masque, visière, blouse et gant). Au départ de l'enfant, la pièce sera ventilée et une désinfection sera entreprise.

Si un animateur développe des symptômes compatibles avec la COVID-19, il sera retourné chez lui.

Dans cette situation, la personne malade devra communiquer avec le personnel infirmier au 1 877 644-4545 afin d'être dépistée pour la COVID-19 et de déterminer si elle a besoin d'un suivi médical.

Que dois-je faire si mon enfant présente des symptômes de grippe?

Si votre enfant présente des symptômes compatibles avec la COVID-19 (mal de gorge, fièvre, toux, écoulement nasal, difficultés respiratoires ou perte d'odorat sans congestion nasale), **il ne doit pas se présenter au camp de jour.**

Cette règle s'applique également aux animateurs et à l'ensemble du personnel du camp de jour.

À noter également qu'**un enfant ne doit en aucun cas se présenter si :**

- il a reçu la consigne de s'isoler par la Direction régionale de santé publique de sa région;
- il a reçu un diagnostic d'infection à la COVID-19;
- il a été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19;
- il est de retour de voyage, et ce, tant que sa période d'isolement n'est pas terminée.

Si un enfant ou un membre du personnel a passé un test de dépistage pour la COVID-19, tant que le résultat n'est pas connu, l'enfant ou le membre du personnel doit demeurer isolé à la maison.

Si le résultat du test est négatif à la COVID-19, la personne malade doit rester à la maison selon les indications de son médecin ou jusqu'à 24 heures après la fin des symptômes.

Si le résultat est positif à la COVID-19, la Direction de santé publique communiquera avec la personne (ou sa famille) et avec la Municipalité afin d'appliquer les mesures recommandées. Un isolement à la maison d'au moins 14 jours est d'emblée recommandé pour les personnes infectées à la COVID-19 ainsi que leur famille. Des consignes et des mesures de prévention à la maison vous seront transmises. C'est la Direction de la santé publique qui déterminera quelles personnes devront être en isolement ainsi que le moment où cette période prendra fin.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Y a-t-il des consignes particulières pour encadrer l'arrivée et le départ des enfants?

Oui. Les parents recevront l'information dès qu'elle sera disponible.

Dois-je signaler l'absence de mon enfant?

En cas d'absence au camp de jour, vous devez appeler au 418 520-1810 ou envoyer un courriel avant 8 h 30 à l'adresse suivante : camp_explorateurs@hotmail.ca

Qu'est-ce que mon enfant doit apporter au camp de jour?

Sac à dos :

- Vêtements de rechange en cas d'accident ou de changement soudain de température;
- Maillot de bain et serviette (pour les jeux d'eau);
- Crème solaire hydrofuge (1 par enfant);
- Casquette ou chapeau;

- Bouteille d'eau obligatoire;
- Boîte à lunch incluant un lunch complet froid ou chaud (dans un thermos, puisqu'il n'y a aucun accès à un micro-ondes) et deux collations;
- Étui avec ciseaux et crayons de couleur.

Afin de prévenir les incidents, les aliments allergènes tels que les noix, les arachides ou le beurre d'arachides sont interdits.

Comme il n'y a pas de réfrigérateur à la disposition des enfants, il est recommandé d'insérer un sachet réfrigérant « ice pack » dans la boîte à lunch.

Nous ne pouvons être tenus responsables des vols ou des objets perdus. C'est pourquoi nous vous suggérons d'identifier les objets de votre enfant.

Je dois venir chercher mon enfant en cours de journée. Comment dois-je procéder?

Vous devez communiquer avec la personne responsable du camp de jour au 418 520-1810. La personne vous informera de la procédure.

Comment récupérer un objet que mon enfant a perdu ou oublié?

Les objets perdus sont conservés dans chaque site d'activités. Adressez-vous à un responsable qui vous communiquera la procédure de récupération.

Est-ce que le camp de jour est ouvert le jeudi 1er juillet ?

Oui, mais le camp de jour sera fermé le vendredi 2 juillet (fête du Canada)